



L'Orvanne, cours d'eau non domanial de 40 km, affluent du Loing, en grande partie classé en première catégorie piscicole, est actuellement compartimenté par de nombreux ouvrages liés à l'ancienne activité meunière, et qui transforment la rivière en une succession de biefs artificiels et empêchent la continuité piscicole et sédimentaire, altérant ainsi l'intérêt écologique du cours d'eau.

le linéaire d'étude ; ce travail s'est notamment appuyé sur des visites de terrain et des réunions avec les différents acteurs concernés (Maître d'Ouvrage, propriétaires concernés, services de l'Etat...),

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne – SMEAVO

Linéaire de cours d'eau concerné :

4 km

Date de réalisation de l'étude :

2017-2018

Compétences :

Hydraulique, hydromorphologie, écologie et droit de l'environnement

Missions de Confluences :

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Compte-tenu des objectifs de restauration des continuités écologiques et de préservation de la biodiversité introduits par la loi sur l'eau de décembre 2006, l'Orvanne a été classé en liste 2 définie par l'article L.214-17 du Code de l'Environnement obligeant à une mise en conformité des ouvrages hydrauliques de façon à ce qu'ils puissent assurer le transport des sédiments et la libre circulation piscicole. Le SMEAVO a décidé ainsi d'engager de travaux de restauration de la continuité écologique du cours d'eau sur le secteur de Thoury-Férottes (77). La section concernée couvre environ 4 km de vallée et comporte six obstacles hydrauliques principaux, entre l'amont du Moulin Neuf et l'aval du Château de la Motte.

l'estimation du montant des travaux afin de fixer l'enveloppe financière de l'opération,

la définition des démarches, investigations, et études préalables à la réalisation des travaux, tant des points de vue techniques (relevés topographiques, expertise géotechnique, modélisation hydraulique, acquisition des données sur la qualité de l'eau et l'hydrobiologie...) que réglementaires (dossier d'autorisation environnementale, déclaration d'intérêt général...), y compris proposition d'un planning prévisionnel,

l'établissement d'un Dossier de Consultation des Entreprises pour choisir le maître d'œuvre, tant pour les pièces techniques (CCTP avec plans en annexe, DPGF) qu'administratives (RC, AE, CCAP),

l'assistance au Maître d'Ouvrage pour le lancement de la consultation : définition de la procédure à suivre, proposition des critères de sélection des candidats, analyses des offres reçues (y compris phase de négociation),

Dans le cadre de ce projet, la mission de Confluences consiste à assister le Maître d'Ouvrage dans la définition et l'engagement des études de maîtrise d'oeuvre nécessaires à la réalisation des travaux. Cette mission comprend notamment :

l'établissement d'un dossier de demande de subvention pour les études.

la définition des travaux à réaliser, sous forme de trois scénarii de restauration de la continuité écologique sur

